

# COMMUNE DE VAINS

Février 2019

## MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE DE VAINS

### CAHIER DES CHARGES



**Marché de maîtrise d'œuvre « infrastructure » en procédure adaptée sans remise de prestation**

# 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente procédure adaptée, sans remise de prestation, est organisée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à :

## « L'agrandissement du cimetière et la requalification du cimetière historique »

### LE CHOIX DU TERRAIN

La commune possède déjà un cimetière en sortie Sud du bourg, en limite avec la campagne. Elle souhaite agrandir son cimetière sur la parcelle voisine à l'Est, parcelle n°152 d'une surface initiale de plus d'1,5 hectares, dont la partie « cimetière », en cours d'acquisition, serait de 2700m<sup>2</sup> environ. Ce site ne constitue pas son choix initial, qui était la partie Sud de cette même parcelle n°152 (Emplacement réservé ER9 de 2560m<sup>2</sup> sur le PLU communal, une procédure de PLUi étant en cours).



### LA COMMUNE ET LE CIMETIERE ACTUEL

741 habitants vivent à Vains. 5 à 15 enterrements par an ont lieu sur la commune. L'espace funéraire disponible est d'une trentaine de sépultures traditionnelles (2 à 6 ans). La collectivité a également entrepris une reprise de concessions, mais se pose la question d'en ré-attribuer seulement une partie au regard d'un cimetière actuel dense, difficile d'accès entre deux tombes et très minéral. Il est à noter que de nombreuses personnes demandent à faire disperser leurs cendres dans la Baie du Mont Saint-Michel; ce qui expliquerait les faibles réservations de concession dans l'espace cinéraire créé il y a quelques années (columbariums et cavurnes), ainsi que le peu de dispersions dans le jardin du souvenir. Il existe dans le cimetière un secteur « pleine terre » propice à des tombes jardinées, ambiances végétales bienvenues dans cet environnement minéral.

## 2. REGARD(S), DÉCRYPTAGE(S), ACTION(S)

---

Un document .pdf (« 4-RDA ») a été partagé avec la collectivité, introduction d'un cheminement à la fois sur la localisation de l'extension et des ambiances attendues d'un tel lieu, en passant par les problèmes d'entretien et l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il s'agit d'une étape bien en amont du projet opérationnel permettant à la collectivité de réfléchir aux enjeux et au programme de la maîtrise d'oeuvre.

Le bourg de Vains est situé sur les premiers reliefs bordant la Baie, collines peu pentues, ouvertes avec une agriculture dominée par le maïs. Le cimetière, déplacé au XIXème siècle depuis l'enclos paroissial à la sortie du bourg, n'a jamais été rattrapé par l'urbanisation. Il participe aujourd'hui de l'identité d'entrée de bourg mais ses ambiances minérales ne s'inscrivent pas dans « l'écrin vert » qui accompagne la silhouette villageoise dans le prolongement des paysages bocagers de pâturage autour de la route départementale.

Le projet s'installera dans un terrain en pente et en contre-bas du cimetière actuel. Il s'agit d'une parcelle cultivée bordée d'un talus plus ou moins planté d'une haie bocagère et de quelques arbres dont un beau chêne se déployant au-dessus de la petite route. Les visiteurs se stationnent le long du cimetière, sur la chaussée élargie.

Les sondages hydromorphologiques et hydrogéologiques ont été effectués en janvier 2019 et sont favorables à la création du cimetière.

Le PLUi progresse et les premiers zonages ont été partagés avec la collectivité, qui a fait le lien avec son projet d'agrandissement du cimetière. Le projet devra prendre en compte cette nouvelle réglementation, le zonage définitif et le nouveau tracé des Espaces Proches du Rivage avec les conséquences sur l'aménagement et les possibilités de construction dans le cimetière.

Les démarches administratives et réglementaires au regard du projet seront intégrées et déployées autant que nécessaire par l'équipe retenue.

Le projet, au fil du temps, s'est étoffé d'une réflexion sur la place du végétal et ses formes possibles au regard de l'évolution nécessaire des pratiques d'entretien (taille actuelle de la haie périphérique plusieurs fois par an, désherbage manuel des allées) mais également sur le rôle du végétal dans les nouvelles pratiques funéraires.

Les enjeux du projet de Vains interrogent l'identité même du cimetière, dans un lieu de vie particulier, en lien avec la Baie au loin en même temps qu'en accroche au bourg très jardiné et gardé par le clocher de l'église, point focal et lien.

## 3. PROGRAMME

---

**-Partir de l'allée et de l'entrée principale existante pour accéder au nouveau cimetière**, rechercher une harmonie d'ensemble des allées, permettre l'**accessibilité** pour l'ensemble du cimetière (partie ancienne et nouvelle) en maintenant un maximum d'allées perméables, simplifier l'entretien des allées.

**-Simplifier l'entretien** en général, **végétaliser et fleurir durablement l'ancien cimetière**, au fil des reprises de concession, en fonction de la scénographie du patrimoine funéraire et de l'enherbement possible de belles surfaces d'un seul tenant.

-**Offrir plusieurs possibilités de sépultures dans des ambiances différentes** : des tombes « classiques » si possible sur caveaux pré-positionnés pour maîtriser les inter-tombes, des secteurs de pleine-terre ou caveaux avec des tombes jardinées, enherbées sans dalle funéraire et des cavurnes.

-**Offrir plus d'intimité à l'espace cinéraire** avec la possibilité de déplacer les columbariums en accroche avec la pente entre les deux cimetières.

-**Travailler et jouer avec les pentes, les talus, les limites** pour offrir de l'intimité au nouveau cimetière, préserver des vues, intégrer discrètement des équipements...

-**Réfléchir à l'emplacement d'une petite halle/abri/porche** d'une quinzaine de mètres carrés.

-Trouver, dans le **projet avec le végétal, des accroches avec la silhouette villageoise verdoyante et des supports d'ambiance** du cimetière. Imaginer les limites du cimetière comme élément de composition à part entière.

-En option :

-Aide à la rédaction du règlement du cimetière

-Animation d'une réunion publique